

OBJET : Assemblée Générale

Les Ponts de Cé, le 4 mai 2022

Réf. : PN / LT

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 3 du Règlement Intérieur du Comité de Basketball du Maine-et-Loire, vous êtes convoqué-e le :

**VENDREDI 17 JUIN 2022 :**  
**18H30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Complexe sportif rue des Fontaines  
49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE

17h30 : Pointage des groupements sportifs

En application des statuts du Comité départemental, chaque association doit :

- Etre représentée par son-sa Président-e ou tout membre de l'association, majeur, licencié à la F.F.B.B. pour la saison en cours et expressément mandaté par un document écrit (cf. document joint), **daté, signé** du Président ou de la Présidente et **revêtu du cachet** du groupement sportif.
- Etre en règle avec la Trésorerie de la FFBB, de la Ligue des Pays de la Loire et du Comité de Basketball pour participer aux votes.

N.B. :

*Tout groupement sportif doit être présent à l'Assemblée Générale annuelle de son département.*

Un groupement sportif qui ne se conformerait pas à cette obligation réglementaire serait redevable de la pénalité financière prévue au paragraphe XVI des dispositions financières départementales (250 €).

*Les questions diverses devront être posées par écrit et remises au Secrétaire Général avant l'Assemblée Générale.*

Comptant sur votre présence et dans l'attente,

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Philippe NICOLAS  
Président

